



**ined**  
INSTITUT  
NATIONAL  
D'ÉTUDES  
DÉMOGRA-  
PHIQUES

133,  
boulevard  
Davout  
75980 Paris  
Cedex 20  
France

[www.ined.fr](http://www.ined.fr)

# REGLEMENT INTERIEUR

## DU RESEAU THEMATIQUE DE RECHERCHE DE L'INED

### IN - HOPPE

*International Network –*

*Historical and Osteoarchaeological Past Populations Exploration*

Le présent document fixe les modalités relatives à l'organisation et au fonctionnement du Réseau Thématique de Recherche de l'INED centré sur l'approche anthropologique et démographique des populations du passé, et identifié sous la dénomination « *International Network- Historical and osteoarchaeological Past Populations Exploration* » (IN-HOPPE).

Ce réseau thématique fédère des chercheurs et des équipes de recherche qui acceptent de porter des regards croisés sur la démographie des populations du passé, dans une perspective résolument pluridisciplinaire et diachronique. Il encourage les collaborations scientifiques internationales autour d'actions particulières ou de recherches ciblées, pour lesquelles il est nécessaire de rassembler et de mobiliser des savoir faire, des compétences et des équipements spécifiques, en réponse à des appels d'offre émanant de différentes structures.

Le réseau IN-HOPPE entend promouvoir les travaux permettant de structurer ce champ du savoir et d'assurer la visibilité de son objet d'étude. Pour cela, il s'appuie sur les compétences très diverses de ses membres, mobilise les ressources et les équipements existants dans les équipes partenaires et développe les synergies entre ces différents acteurs, en France et à l'étranger. Il vise à renforcer les collaborations existantes et à en créer de nouvelles, préparant des développements futurs.

Les activités du Réseau IN-HOPPE s'articulent autour de cinq principaux objectifs scientifiques :

- Soutenir et développer un programme collectif de recherche défini autour de quatre grands thèmes fédérateurs ;
- Favoriser les échanges et les collaborations interdisciplinaires ; encourager le partage des outils (collections et référentiels), des savoir-faire méthodologiques et pratiques ; accompagner la mobilité de ses membres ;
- Valoriser et diffuser ses travaux par des colloques, des séminaires et des tables rondes thématiques, des articles et des publications périodiques, notamment par le canal d'une collection dédiée au sein des éditions de l'INED ;
- Assurer la transmission des savoirs par le biais de formations ciblées ;
- Mobiliser les compétences nécessaires pour répondre à différents niveaux d'appels d'offre.

Une bonne coopération entre les membres, individuels ou institutionnels, qui le compose est donc une condition indispensable.

# CHAPITRE 1

## DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1 : Principes

Le Réseau Thématique de Recherches IN-HOPPE ne possède pas de personnalité juridique, il est porté par un EPST<sup>1</sup>, l'Institut National d'Etudes démographiques (INED), qui en assure la coordination et le soutien de base.

Le Réseau a pour mission de rassembler des forces pour développer des recherches et des actions transversales permettant de dynamiser et de renouveler un champ thématique précis, portant sur l'histoire longue des populations ; il n'a pas pour objectif de constituer une unité de recherches mais de fédérer des équipes et des laboratoires français et étrangers.

Les partenaires institutionnels du Réseau contribuent à hauteur de leurs moyens en équipement et en personnel au fonctionnement et aux activités du réseau, conformément à la convention de partenariat signée avec l'INED

Le Réseau dispose d'une autonomie scientifique dans le cadre des responsabilités que lui confie l'INED. Un comité scientifique en est le garant.

### Article 2 : Les participants

#### *Devenir membre du Réseau*

Peuvent être membres de ce réseau thématique, des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des doctorants, affiliés ou non à des institutions de recherche et d'enseignement françaises ou étrangères, ainsi que des laboratoires ou des équipes de recherche, françaises ou étrangères, intéressés par une ou plusieurs thématiques et contribuant activement aux recherches qui y sont menées.

Les chercheurs désireux de rejoindre le Réseau à **titre individuel** formulent, par le biais d'un formulaire en ligne, une demande d'adhésion accompagnée de deux parrainages. Leur demande est examinée par la ou les équipe(s) collégiale(s) concernée(s) et par le comité de pilotage, qui statuera lors de ses réunions trimestrielles. Le refus d'adhésion n'a pas à être motivé.

Une fois sa candidature acceptée, le chercheur doit confirmer son inscription ; ce faisant, il s'engage à participer aux activités du Réseau, notamment celles relevant de ses propres attentes (cf. formulaire d'adhésion ci-après), et à en accepter les règles de fonctionnement décrites dans la charte constitutive et dans le présent règlement intérieur.

Il s'engage notamment à collaborer à l'exécution efficace des projets dont il est investi ; à communiquer le plus rapidement possible toute information, fait, problème de nature à retarder ou affecter le projet ; à fournir dans les délais demandés les informations, données et /ou renseignements demandés par le coordonnateur pour la réalisation des travaux prévus, en s'assurant, autant que faire ce peut, de leur exactitude.

Par convention, l'INED peut associer au Réseau IN-HOPPE des **partenaires institutionnels**, c'est-à-dire des structures publiques (unités mixtes, laboratoires d'accueil, unités de services) ou privées ayant des activités dans le domaine du réseau, afin d'assurer une collaboration permanente significative à la réalisation des objectifs définis. Ces équipes et laboratoires doivent être reconnus pour leur excellence et contribuer par leur implication dans le Réseau, à la réalisation de ses missions et au renforcement de sa visibilité et de son attractivité.

---

<sup>1</sup> Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique

Les partenaires institutionnels qui souhaitent adhérer au Réseau doivent en formuler la demande par écrit, auprès de la responsable du réseau, qui transmettra à la Direction des relations internationales et des partenariats de l'INED (DRIP), en précisant la composition de l'équipe (nom, qualité, discipline) et les thématiques de recherche développées.

L'adhésion au Réseau est formalisée par une convention de partenariat qui précise les obligations et les recours des parties contractantes et définit les conditions de leur collaboration.

En adhérant au Réseau, les équipes et les laboratoires, français et étrangers, s'engagent à faciliter l'accès des membres du réseau qui en feront la demande, à leurs locaux et à leurs équipements techniques et matériels ; à leur ouvrir les formations et les séminaires qu'ils dispensent ; à partager les référentiels et les données nécessaires à la réalisation des travaux en commun. Les membres institutionnels s'engagent aussi à encourager et soutenir la participation active de leurs chercheurs aux programmes collectifs de recherche qui s'inscrivent pleinement dans leurs thématiques.

La convention de partenariat doit notamment faire apparaître les implications en termes de soutien scientifique, humain, matériel et financier du partenaire institutionnel, ainsi que la durée de l'association. Elle doit aussi préciser le nom des personnes impliquées dans le projet et la nature des collaborations programmées. Le présent règlement y est annexé.

Les **écoles doctorales** auxquelles participent certaines des unités de recherche impliquées dans le réseau peuvent également être associées au réseau, par le biais d'une convention entre l'INED et les établissements dont elles relèvent.

#### ***Quitter le Réseau***

Les membres individuels peuvent démissionner sur simple lettre recommandée, adressée à la responsable du Réseau.

La démission des membres institutionnels est régie par les termes de leur convention avec L'INED.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par la responsable du Réseau ou par le comité de pilotage, et doit être validée par le comité scientifique.

### **Article 3 : Bases de données du Réseau**

Pour assurer son fonctionnement, le réseau dispose, sous forme d'une base de données, d'un annuaire de ses membres individuels et des équipes, des équipements et des référentiels mis à disposition. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque membre dispose d'un droit de regard sur ses données personnelles.

### **Article 4 : Publier avec le label du Réseau**

Les travaux ont vocation à être publiés dans ouvrages collectifs ou des revues de rang A. Le nom et le logo du Réseau IN-HOPPE y figurera, de même que sur les supports de communications orales dès lors qu'il s'agit de travaux réalisés sous son égide.

Pour que figure le label du Réseau dans une publication proposée à une revue ou une édition sans comité de lecture, le texte devra être préalablement validé par le comité de lecture du réseau, nommé par le comité scientifique. Des relecteurs extérieurs pourront être sollicités.

## CHAPITRE 2 ORGANISATION

### Article 5 : Structuration du Réseau

L'INED assure la coordination du réseau Thématique de Recherche IN-HOPPE à travers des financements accordés et des appuis techniques et logistiques.

La responsable du réseau est Isabelle Séguy ; elle en assure l'animation et la responsabilité scientifique. Elle est assistée de quatre équipes collégiales, d'un comité de pilotage et d'un conseil scientifique.

Les équipes, une par thématique de recherche, sont animées par un **collège** composé de quatre à cinq membres, nommés par la responsable scientifique en fonction de leur bonne connaissance de la discipline, de leur reconnaissance scientifique et de leur investissement dans la coordination de projets du Réseau.

Ces collèges ont pour mission d'impulser des actions, de mettre en place et d'assurer la bonne conduite des opérations validées par le comité scientifique, de rendre compte de l'état d'avancement des différentes opérations, de coordonner et de réguler l'activité des différents sous-groupes de recherche qui structurent l'axe thématique, de mettre en place les actions et les moyens de communications permettant de valoriser les travaux réalisés.

Ils se réunissent au minimum deux fois par an et désignent deux de leurs membres pour les représenter au comité de pilotage. Cette désignation doit être validée par la responsable du Réseau.

Représentant la diversité de la communauté réunie dans le Réseau, le **comité de pilotage** assure la coordination des quatre axes thématiques et encourage leurs interactions. Il accompagne la responsable du Réseau dans l'animation de la vie du Réseau.

Le comité de pilotage est composé de neuf personnes : huit représentant les quatre thématiques de recherche définies (deux représentants par thème) et la responsable scientifique du Réseau, qui le préside. La responsable scientifique du Réseau pourra également nommer deux à quatre membres, représentant les équipes et les laboratoires partenaires. Toute personne dont l'avis est attendu peut être appelée par la responsable scientifique à participer, avec voix consultative, aux séances.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents, sauf dans les cas d'adhésion ou d'exclusion d'un membre pour lesquels l'unanimité est requise. Tout litige sera tranché par le conseil scientifique.

Le comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an et l'une de ses réunions est destinée à la préparation du bilan et de la programmation annuels en vue de la tenue du comité scientifique.

Sur propositions de la responsable scientifique et/ des équipes collégiales, le comité de pilotage définit les orientations du réseau et choisit les programmes, les appels d'offre et les actions à engager annuellement ou sur plusieurs années. Il anime les échanges entre tous les membres du réseau, soutient la mobilité des chercheurs et facilite l'accès aux collections, aux bases de données et aux équipements techniques. Il lui appartient de réguler l'activité des groupes de travail en arbitrant, si nécessaire, les programmations annuelles. Il statue sur les demandes d'adhésions individuelles et institutionnelles. Il veille également à la qualité des informations diffusées sous le label IN-HOPPE et valide les manifestations et les publications, communications, affiches, etc., réalisées sous l'égide du réseau. Il peut demander le retrait des informations qui ne seraient pas jugées scientifiquement recevables.

Le comité de pilotage rend compte, annuellement, auprès du comité scientifique et auprès des instances de l'INED, institut porteur du réseau, des actions réalisées et leur soumet le programme scientifique et financier des opérations prévues l'année suivante.

Le comité de pilotage est soutenu par un **comité scientifique**, propre au réseau, qui garantit la qualité et la notoriété des activités du Réseau, le soutient dans ses démarches de partenariat, d'expertise et de réponse à différents niveaux d'appels d'offre. Le comité scientifique peut proposer au comité de pilotage d'initier de nouvelles actions, d'organiser des colloques et séminaires sur des thèmes spécifiques, d'inciter le Réseau à répondre à des propositions de financement ciblées. Il tranchera sur tout désaccord pouvant intervenir au sein du réseau et du comité de pilotage.

Le comité scientifique est composé de la responsable du réseau, de quatre membres élus du comité de pilotage et de quatre membres nommés par la directrice de l'INED représentant la communauté scientifique et les laboratoires étrangers.

Il se réunit une fois par an ; il procède à l'évaluation des activités du réseau IN-HOPPE et fait les recommandations qu'il juge utile pour le développement international du projet.